

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 04 avril 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de convocation :	21 mars 2024
Date d'affichage :	21 mars 2024

OBJET DE LA DELIBERATION

2024 -21 : Approbation du compte administratif du budget eau commune

L'an deux mille vingt-quatre, le **04 AVRIL** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE, PASQUIER LAETITIA, LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER (ARRIVEE A 19H19), VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H56)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

GRAS ANITA A GILLES COLLET
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETITIA

Etaient absents MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

MONSIEUR TREBUCHET ARNAUD

Madame LESCURE Magali a été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COLLET Gilles, délibérant, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget EAU COMMUNE, dressé par M. THIBAUD Alain, Maire ; Après s'être fait présenter le Budget primitif, Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EAU COMMUNE
Investissement DEPENSES	3 158.00 €
Investissement RECETTES	10 310.04 €
Résultats reportés	6 663.06 €
EXCEDENT	13 815.10 €
DEFICIT	

	EAU COMMUNE
Fonctionnement DEPENSES	53 030.70 €
Fonctionnement RECETTES	76 948.80 €
Résultats reportés	54 744.63 €
EXCEDENT	78 662.73 €
DEFICIT	

2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240405-2024_21-DE

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 05 Avril 2024


Le Maire
Alain THIBAUD